TANNICK MINSIER



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 17 - Mexique Intervention de la Belgique Date: 23 octobre 2013

Monsieur le Président,

La Belgique salue la réforme constitutionnelle entérinée par le Sénat mexicain en 2012 qui a permis la création du Mécanisme fédéral de protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes.

En dépit de ce développement positif, le Mexique demeure l'un des pays les plus dangereux au monde pour les journalistes.

Dans ce contexte, la Belgique recommande au Mexique de :

R1: faire cesser les menaces, les attaques et les meurtres de journalistes en permettant la mise en place d'enquêtes complètes et impartiales.

R2: fournir un réel soutien financier et politique au récent Mécanisme de protection mis en place en faveur des journalistes.

La Belgique tient aussi à exprimer sa préoccupation à l'égard des droits des détenus sous le mécanisme de *l'arraigo'*. A ce titre, mon pays recommande de:

R3: supprimer la pratique de *'l'arraigo'* tant au niveau fédéral qu'au niveau des Etats et faire en sorte que toutes les détentions soient effectuées légalement et répertoriées dans une base de données nationale à laquelle toutes les parties peuvent avoir accès.

R4: mettre en place des unités spécialisées pour enquêter et poursuivre les allégations de violations flagrantes des droits de l'homme.

Je vous remercie Monsieur le Président.